

n° 32
juillet 2017



À LA UNE 1-5

ACTUALITÉS 6-7

AGENDA 8-10

À LIRE/À VOIR 11-13



Anticiper le Brexit pour mieux rebondir

La DGE a pris une part très active à la préparation des négociations sur le Brexit lancées formellement le 19 juin dernier entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni. Son rôle d'analyse et de conseil s'appuie largement sur son expertise sectorielle et sur l'échange avec les entreprises, qu'elle souhaite aider également à anticiper les impacts du Brexit sur leur activité.

EN CHIFFRES

8%

des exportations françaises environ sont réalisées en direction du Royaume-Uni (59,6 % vers l'ensemble de l'UE).

145 Mds€

c'est le budget annuel de l'Union européenne, soit environ 1 % de la richesse produite par les pays membres. Le Royaume-Uni y contribue à hauteur d'environ 14 Mds €.

99,7 Mds€

sont réclamés par l'UE au Royaume-Uni à l'ouverture des négociations sur le Brexit, au titre de l'apurement des comptes.

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR-iStock/Narvikk



Hugues de Franclieu

*DGE, service de l'action territoriale, européenne et internationale
Chef du bureau de la politique commerciale et du soutien à l'export*

✉ hugues.defranclieu@finances.gouv.fr

« Nous incitons les entreprises à anticiper de la meilleure façon la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Nous sommes à leur écoute sur ce sujet et souhaitons les aider à prendre les mesures appropriées pour s'y préparer quel que soit le scénario. »

Par référendum du 23 juin 2016, les citoyens du Royaume-Uni ont donné au « *leave* » une majorité de 51,9 %. Le gouvernement britannique a donc activé le 29 mars dernier la procédure de l'article 50 du traité sur l'Union européenne, qui permet à un État membre de sortir de l'Union. Les négociations sur les conditions de sortie ont officiellement démarré le 19 juin 2017. Elles doivent être achevées deux ans jour pour jour après l'activation de l'article 50, soit le 29 mars 2019. Dès le lendemain, sauf prolongation du délai de deux ans décidée à l'unanimité des 27 États membres restants, le divorce sera prononcé.

Des négociations en deux temps

La première phase des négociations devrait aboutir, à l'automne 2018, à fixer les conditions du retrait du Royaume-Uni sur trois points majeurs : le règlement des engagements financiers de ce pays dans le cadre du budget de l'UE, le statut des ressortissants européens au Royaume-Uni après le Brexit et la question de la frontière avec l'Irlande du Nord. La seconde phase, tout aussi cruciale, portera sur les relations futures, notamment commerciales, entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Elle pourrait démarrer dès cet automne et se poursuivra ainsi en parallèle aux négociations sur les conditions de retrait. Or un accord de libre-échange se négocie habituellement dans un délai bien plus long que celui de deux ans imparti pour le règlement de la sortie du Royaume-Uni. Il existe, de ce fait, une probabilité pour qu'au 30 mars 2019, aucun cadre juridique n'ait pu être arrêté entre l'UE et le Royaume-Uni pour prendre le relais du marché intérieur européen à l'avenir. Le Royaume-Uni retomberait alors par défaut dans le statut de pays tiers prévu par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et non dans le régime préférentiel prévu par un accord de libre-échange. En outre, les pays extérieurs à l'UE et au Royaume-Uni pourraient réclamer des compensations.

Anticiper les effets du Brexit sur l'activité des entreprises

Les entreprises françaises dont l'activité est concernée de près ou de loin par des relations commerciales avec le Royaume-Uni doivent donc se préparer activement à un tel scénario. Les questions concrètes qui se posent revêtent de multiples aspects. Le rétablissement éventuel de droits de douane pourrait entraîner une diminution des exportations vers le Royaume-Uni. Les circuits logistiques et d'approvisionnement pourraient devoir être réorganisés en fonction du rétablissement d'un contrôle aux frontières, ce qui pourrait avoir aussi un impact sur les délais de livraison, en particulier pour les produits frais. Les règles de certification et les conditions de mise sur le marché britannique seront également amenées à changer. Se pose encore la question de la continuité des droits acquis et des contrats, ainsi que de la propriété intellectuelle sur les marques, dessins et modèles... Autant d'aspects régis par le droit européen qui cesseront de s'appliquer au Royaume-Uni le 30 mars 2019 en cas de sortie « sèche », si le Royaume-Uni ne prévoit pas de les perpétuer. Les entreprises doivent en évaluer précisément les éventuels impacts sur leur activité et s'organiser en conséquence en établissant des stratégies adaptées.



Des risques...

Les risques potentiels pour les entreprises sont directement liés aux sujets évoqués ci-dessus : diminution éventuelle des exportations dans certains secteurs (industrie chimique, agroalimentaire...), pertes d'apports de devises liées à une baisse du pouvoir d'achat des Britanniques (tourisme, immobilier...), ralentissement des flux de marchandises et augmentation des coûts de transport, coût additionnel de nouveaux dépôts de titres de propriété intellectuelle au Royaume-Uni, etc.

...mais aussi des opportunités

Le Brexit peut, en revanche, ouvrir des opportunités aux entreprises françaises. Si le marché britannique devient plus difficile d'accès, elles peuvent envisager de se tourner davantage à l'export, vers d'autres pays de l'UE ou le grand export. Plus globalement, le Brexit pourrait générer des opportunités de production et d'emploi en France, d'une part via l'exploitation de nouveaux gisements de croissance, dans des secteurs où nos entreprises sont très compétitives (l'industrie du futur, le numérique ou les services par exemple), ainsi que par une attractivité renforcée. Quoiqu'il en soit, l'objectif principal reste de réduire les incertitudes. Il s'agit de tout faire pour que, le 30 mars 2019, les relations futures avec le Royaume-Uni soient définies le plus clairement possible et que les entreprises ne soient pas confrontées à un vide juridique.

La DGE dans l'action aux côtés des entreprises

Dans cette optique, la DGE joue un triple rôle d'analyse, d'écoute et de conseil, à l'interface entre les entreprises, les autres instances de l'État et les institutions européennes. Elle s'appuie sur ses consultations régulières avec les fédérations professionnelles et les entreprises pour faire remonter leurs préoccupations, mais aussi les sensibiliser à l'importance d'anticiper le Brexit. Dans les régions, les Direccte sont à la disposition des entreprises pour évoquer le sujet, les écouter et les accompagner pour réaliser leur diagnostic comme pour adapter leur stratégie. La DGE apporte aux travaux inter-directions et interministériels sur le sujet son expertise en matière sectorielle et sa connaissance du monde de l'entreprise. C'est ainsi que le mandat de négociation confié à la Commission européenne inclut, par exemple, le fait que les produits respectant les normes européennes déjà mis sur le marché puissent continuer à circuler librement entre l'UE et le Royaume-Uni, même si la réglementation de ce dernier change. Il en est de même pour la reconnaissance existante des diplômes et des qualifications professionnelles.

Pour en savoir plus :

- Sur le Brexit :
<https://ec.europa.eu>
- Sur la chronologie du Brexit et le processus de négociation :
<http://www.consilium.europa.eu>
- Sur l'avis du Conseil national de l'industrie (CNI) :
<http://www.entreprises.gouv.fr>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **Les entreprises françaises sont encouragées à évaluer les possibles impacts du Brexit sur leur activité et à adapter leur stratégie en fonction de ces évolutions.**
- **La DGE se tient à leurs côtés pour les accompagner dans ce processus et faire remonter leurs préoccupations dans la négociation menée par la Commission européenne avec le Royaume-Uni.**
- **Si la sortie du Royaume-Uni présente des risques potentiels pour les entreprises, le Brexit ouvre aussi des opportunités de développement en France et à l'export, vers d'autres pays de l'UE ou des pays tiers.**



Loïc Armand

co-président de la section Europe du Conseil national de l'industrie (CNI)

« L'équipe France doit travailler main dans la main pour renforcer son influence dans l'Union européenne via les négociations sur le Brexit. »

Le Conseil national de l'industrie (CNI) a rendu en avril dernier un avis sur les enjeux du Brexit pour l'Europe industrielle. Ses maîtres-mots : anticiper les effets, maintenir une relation forte avec le Royaume-Uni, renforcer l'influence française au sein de l'Union et garantir les conditions d'une concurrence équitable. Pour le CNI, cela passe par un travail individuel et collectif des entreprises, coordonné avec les pouvoirs publics, en vue de définir de nouvelles ambitions intégratives pour l'Union européenne.

Quels sont selon vous les enjeux du Brexit pour l'industrie française ?

Il ouvre une période d'incertitude pour les entreprises des deux côtés de la Manche. Tout en regrettant la décision des Britanniques, nous voulons garder avec eux les meilleures relations possibles car nous y avons des clients, des fournisseurs et des collaborateurs. Nous souhaitons que les négociations soient menées de manière pragmatique afin de trouver des solutions de continuité.

C'est-à-dire ?

Il faut chercher à éviter "l'effet falaise" qui pourrait survenir le 30 mars 2019 si les politiques des deux côtés ne trouvaient pas d'accord d'ici là. Que se passe-t-il ce jour-là ? Est-ce que les conteneurs passent toujours la frontière ? Est-ce que les expatriés continentaux continuent à avoir un titre de séjour ? Doit-on envisager une sorte de plan Orsec pour assurer l'approvisionnement de nos activités au Royaume-Uni ou peut-on continuer à exporter ? *Quid* des normes et des réglementations ? Ce ne sont pas des questions subsidiaires.

Que conseillez-vous aux entreprises ?

Chaque entreprise doit faire un inventaire de la situation pour elle-même en envisageant ce dont je parlais à l'instant. Et en même temps, il faut travailler collectivement, avec les fédérations sectorielles et avec nos institutions de tutelle, de manière à renforcer au maximum l'influence française au sein de l'Union. Ces intentions me semblent largement partagées mais il faut profiter de cette négociation inédite pour les formaliser. L'équipe France doit travailler main dans la main !

Au-delà de ces défis, le Brexit présente-il néanmoins à vos yeux des opportunités ?

J'en vois une majeure : le Brexit peut obliger les États membres à traiter enfin les dysfonctionnements qui ont conduit à cette situation. Et la plus grande réforme à faire, c'est que les chefs d'État et de gouvernement assument les décisions qu'ils prennent au sein de l'UE et qu'ils en fassent la pédagogie. C'est une condition *sine qua non* pour que l'UE puisse passer à un stade supérieur de son développement et non régresser.



Christophe Chevillion

directeur général
du groupe
Environnement SA

« Le Brexit génère pour nous de multiples incertitudes. Nous essayons de prévoir différents scénarios mais les analyses d'impact à moyen terme restent pour l'instant difficiles. »

Créé en 1978, le Groupe Environnement SA développe des technologies de pointe pour la surveillance de notre environnement, le suivi en continu des émissions et le contrôle de procédés à destination des pouvoirs publics et des industriels. Le Groupe compte huit filiales dans le monde, dont deux au Royaume-Uni où il réalise 20 % de sa production (contre 75 % en France). Il emploie près de 500 personnes au total et a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 76,6 M€.

En quoi le Brexit peut-il impacter votre activité ?

Le Royaume-Uni représente pour nous, d'une part, un marché important pour les produits du Groupe à destination principalement des clients industriels. Il constitue, d'autre part, un pays ré-exportateur de nos produits fabriqués localement vers le reste du monde. Sur ce marché, nos concurrents sont essentiellement allemands. Dans l'hypothèse d'un Brexit qui conduirait à rétablir des droits de douane à l'importation, nous serions à égalité de compétitivité avec nos concurrents européens et plutôt favorisés pour nos produits fabriqués et vendus au Royaume-Uni.

Et plus globalement ?

Sur les marchés export hors zone Europe et notamment les plus dynamiques en Asie, en dehors des considérations de taux de change, la compétitivité de nos produits fabriqués au Royaume-Uni sera étroitement liée aux négociations menées par les Britanniques avec les pays concernés, tels la Chine, sur les droits de douane. Parallèlement et à plus court terme, la dévaluation de la livre sterling depuis l'annonce du Brexit nous a permis de gagner près de 20 % de compétitivité sur les marchés hors Royaume-Uni pour nos produits fabriqués en Angleterre, soit plus de 80 % de cette production.

Comment vous préparez-vous ?

Concernant la dévaluation de la livre, nous étudions des stratégies de couverture. Cela passe par de l'ingénierie financière qui pourrait conduire par exemple, d'un point de vue pratique, à figer des tarifs en euros pour rassurer les clients internationaux, tout en nous réassurant vis-à-vis des variations de la livre. Un autre risque potentiel du Brexit, inhérent à notre métier, concerne les réglementations environnementales. Si les Britanniques s'écartent des réglementations européennes, cela pourrait conduire à des distorsions de concurrence et des coûts additionnels importants de certification. Mais il est encore beaucoup trop tôt pour pouvoir se prononcer sur cette question.



Publication du rapport d'activité 2016 et du mini-site dédié

Le rapport d'activité 2016 de la DGE est paru début juin 2017. Il rend compte des principaux chantiers et des multiples actions conduites lors de l'année écoulée par les 1 370 agents de la DGE (en administration centrale ou en Direccte) au service de la compétitivité des territoires et des entreprises, de la modernisation de l'économie française et des intérêts français à l'international. Illustré par de nombreuses photos en situation des agents de la DGE et d'événements organisés en 2016, le rapport donne une image dynamique de la direction et de ses différents services. Un mini-site dédié a été mis en place sur le portail de la DGE afin d'en assurer une présentation attrayante.

<https://rapport-activite.entreprises.gouv.fr>



Appel à projets accompagnement TPE de l'AFE

L'Agence France Entrepreneur (AFE) a lancé le 6 juillet l'appel à projets « Déploiement d'une offre d'accompagnement pour accélérer le développement des TPE », doté de 6 M€. L'AFE soutiendra la construction et la coordination d'offres d'accompagnement post création/reprise complètes et lisibles répondant aux besoins des dirigeants de TPE qui souhaitent développer leurs entreprises et créer des emplois. L'appel sera clôturé le 20 octobre 2017.

<https://www.afecreation.fr>



Un statut pour les joueurs professionnels salariés de jeux vidéo

La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique a créé un nouveau statut pour les joueurs professionnels salariés de jeux vidéo, et défini les conditions d'emploi des mineurs de 16 ans, soumis à l'obligation scolaire, dans les équipes professionnelles d'e-sport. Un contrat de travail spécifique aux joueurs professionnels de jeux vidéo a été créé. Il s'agit d'un CDD d'une durée minimale d'un an – avec quelques dérogations possibles – et maximale de 5 ans, renouvelable indéfiniment sans délai de carence. Ce contrat est désormais obligatoire pour les sociétés employant des joueurs professionnels de jeux vidéo ayant reçu l'agrément du ministère en charge du Numérique.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



Trophées du Tourisme accessible

La première édition des Trophées du Tourisme accessible s'est déroulée au salon Handica de Lyon le 8 juin 2017. Cette manifestation à l'initiative de la DGE et de l'Association Tourisme et Handicaps (ATH), en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), vise à faire de Tourisme & Handicap la marque de référence du tourisme accessible en récompensant les bonnes pratiques et les efforts réalisés pour mettre en accessibilité les établissements et sites touristiques. Six lauréats ont été primés pour autant de catégories : Petites structures d'hébergement ; Grandes structures d'hébergement ; Information touristique ; Sites de loisirs ; Établissements de restauration, Sites de visite. Un trophée d'or a, en outre, été décerné par la DGE à l'Office de Tourisme de Saint-Malo (35). Retrouvez sur le site des photos et une vidéo retraçant l'évènement.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



Les soldes d'été débutent

Les soldes d'été ont débuté le 28 juin pour six semaines. Le coup d'envoi officiel en a été donné dans les grands magasins parisiens par le ministre de l'Économie et des Finances. Constat : l'enthousiasme des consommateurs est moins vif qu'autrefois dans les magasins, les Français étant désormais habitués à profiter de prix réduits toute l'année. Ainsi, selon un sondage Toluna pour LSA, réalisé auprès de 1 511 personnes, 73 % des Français prévoient de participer aux soldes d'été cette année, en recul de 4,4 points. Tout en soulignant le fait que "les soldes restent un moment important" pour les consommateurs et les commerçants, le ministre a reconnu que le dispositif pouvait "être amélioré".

<https://www.economie.gouv.fr>





L' « ontologie DATAtourisme » expliquée en vidéo

Dès l'automne 2017, la plateforme DATAtourisme mettra à disposition des données en provenance d'environ 40 bases de données territoriales différentes. Elles auront été agrégées et homogénéisées en amont pour être interopérables et facilement exploitables. Le format dans lequel les données seront diffusées sera ouvert et "sémantique", c'est-à-dire régi par un langage universel permettant à chacun de décrire son information touristique et ses POI (*Points of Interest*, alias Points d'intérêt touristique). Retour en images sur la composition de ce format, appelé « ontologie DATAtourisme ».

<http://www.datatourisme.fr>



Lutte contre les logiciels frauduleux : simplification du dispositif

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a décidé de recentrer et de simplifier le dispositif visant l'usage de logiciels de caisse, de comptabilité et de gestion certifiés, qui doit être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018. Seuls les logiciels et systèmes de caisse, principaux vecteurs des fraudes constatées à la TVA, seront finalement concernés. Cette modification fera l'objet de mesures législatives d'ici la fin d'année. Les entreprises qui n'auraient pas encore effectué cette mise en conformité de leur logiciel de caisse ont ainsi 6 mois pour y veiller. Le ministre demande à l'administration fiscale d'accompagner les entreprises dans la première année d'application des nouvelles règles.

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr>



Élargir l'accès sécurisé aux données publiques pour les chercheurs

L'article 36 de la loi pour une République Numérique élargit l'accès des chercheurs et des administrations aux données publiques à publication restreinte (données personnelles, secret professionnel, etc.). La mission qui avait été mise en place en 2016 pour préciser les modalités du dispositif et développer l'accès aux données administratives a produit un rapport formulant 15 recommandations autour des thèmes suivants : Faire connaître le droit régissant l'accès aux données administratives ; Favoriser la concertation entre producteurs et utilisateurs ; Promouvoir un modèle économique viable de l'accès aux données administratives ; Améliorer les pratiques d'archivage des administrations.

<https://www.economie.gouv.fr>



Coopération entre l'AFNOR et la *Standardization Administration of China*

L'AFNOR et la *Standardization Administration of China* ont signé, le 27 avril 2017, une lettre d'intention formalisant leur souhait d'engager une coopération dans le champ de l'Industrie du futur. La normalisation jouant un rôle croissant dans la transformation numérique de l'industrie, les deux institutions sont convenues de renforcer la coordination des acteurs français et chinois au sein des instances internationales de normalisation. L'Alliance Industrie du futur sera pleinement associée à ces travaux.

<http://www.entreprises.gouv.fr>





1^{er} juillet - 31 août

À visiter cet été : exposition de 25 entreprises du patrimoine vivant

La Confiserie du Roy René à Aix-en-Provence accueille durant deux mois une sélection de produits de 25 maisons labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Coordinée par la Direccte, cette exposition vise à mettre en valeur les savoir-faire de ces entreprises d'exception : santons, faiences, spiritueux, savons, huiles d'olive, mobilier, produits agro-alimentaires... autant de facettes témoignant de l'excellence des métiers de la région. Animations, démonstrations et dégustations ponctuent cette vitrine estivale.

Musée du Calisson du Roy René, Aix-en-Provence

<http://www.patrimoine-vivant.com>



12 - 15 septembre

Woodrise, 1^{er} colloque international sur les immeubles en bois

Soutenu par la DGE, ce 1^{er} colloque international sur les immeubles en bois de moyenne et de grande hauteur s'adresse à l'ensemble des acteurs de la construction. Il mettra en relation des décideurs concernés par la thématique avec quatre objectifs : confirmer l'internationalisation de la demande ; démontrer l'excellence scientifique et technologique internationale ; détecter les opportunités de développement économique et leurs conditions de mise en œuvre ; associer à la dynamique les donneurs d'ordres et investisseurs publics et privés.

Palais des Congrès de Bordeaux

<http://www.entreprises.gouv.fr>



16 - 17 septembre

Journées européennes du patrimoine

La jeunesse est à l'honneur de la 34^e édition des Journées européennes du patrimoine. Plus de 17 000 monuments seront ouverts au public et plus de 26 000 animations seront proposées en métropole et dans les Outre-mer. Cette édition sera résolument tournée vers le jeune public et sa sensibilisation au patrimoine, à l'histoire de la Nation et à l'histoire de l'art, ainsi qu'aux métiers du patrimoine. Elle permettra de mettre l'accent sur les formations et filières professionnelles liées au patrimoine, notamment en mettant en valeur les chantiers de bénévoles.

Dans toute la France

<http://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr>



18 septembre

5^e Forum des exportateurs de biens à double usage

Le Service des biens à double usage (SBDU) de la DGE met en œuvre la réglementation européenne qui vise à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et prévenir les risques de déstabilisation régionale associés notamment à la dissémination d'armes conventionnelles. Dans le cadre de son engagement en faveur d'un dialogue renforcé avec les exportateurs, le SBDU tiendra la 5^e édition de son Forum des exportateurs, plus particulièrement consacrée aux dernières évolutions réglementaires nationales et communautaires, ainsi qu'aux nouveaux outils visant à simplifier les procédures que les entreprises doivent appliquer. Le SBDU traite annuellement plus de 5 000 dossiers d'entreprises projetant d'exporter des biens sensibles.

Paris, Centre Pierre Mendès France

<http://www.entreprises.gouv.fr>



19 au 21 septembre

18^e Congrès International de Métrologie : « Mesure dynamique et usine du futur »

Le Congrès International de Métrologie 2017 se tiendra conjointement avec le salon ENOVA (Électronique, Mesure, Vision et Optique). Sous le slogan « Mesurer pour inventer le futur », la manifestation traite le sujet selon trois axes : processus, techniques et perspectives. L'une des tables rondes vise en particulier à montrer l'intérêt de la métrologie et de la maîtrise des mesures dans l'usine du futur, flexible, automatisée et interconnectée. La mesure y devient dynamique : on contrôle les pièces même en mouvement, évitant ainsi d'interrompre le flux de production. D'autres tables rondes sont programmées (Drone et surveillance, Déclaration de conformité et évolution de l'ISO 17025, Progrès en mesure à l'échelle nano?) et de nombreux autres sujets seront abordés (flexibilité des mesures optiques, nouvelles technologies, data métrologie, intelligence artificielle, métrologie 4.0, santé et radiothérapie ...).

Paris Expo Porte de Versailles

<http://www.entreprises.gouv.fr>



25 et 26 septembre

Salon SME

S'affichant « Accélérateur de visibilité et de business », le salon SME (Solutions pour Mon Entreprise), s'adresse aux dirigeants de *start-up* ou de TPE, créateurs d'entreprise, candidats à la franchise ou consultants indépendants, en leur proposant deux jours pour faire aboutir leurs projets, dynamiser leur activité et développer leur réseau. Le salon donne aux exposants l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec d'autres dirigeants et créateurs – à la fois décideurs, utilisateurs et influenceurs pour leurs achats – et de renforcer la visibilité de leur marque auprès de visiteurs impliqués et de l'écosystème entrepreneurial.

Palais des Congrès de Paris

<http://www.salonsme.com>



27 septembre

Table ronde des Annales des Mines - *Blockchains et smart contracts*

Pour illustrer et poursuivre les analyses et les débats du numéro « *Blockchains et smart contracts : des technologies de la confiance?* » à paraître en août 2017 dans la série Réalités Industrielles, les Annales des Mines organisent une table ronde avec plusieurs auteurs du numéro, suivie d'un débat avec le public. Le mot *blockchain* désigne la combinaison intelligente des services et plateformes de technologies existants pour créer une "gestion collaborative d'un registre distribué" à travers une chaîne d'informations infalsifiables et anonymes. Ce système – qui s'enracine dans la technologie des *bitcoins* – permet de créer une certaine confiance entre acteurs sans recourir à une gouvernance et à une organisation centralisée, tout en posant certaines questions. Les inscriptions à cette table ronde ayant été closes dès début juillet, une liste d'attente a été constituée.

Paris Bercy

<http://www.anales.org>



4 octobre

Congrès stratégies commerciales

Ce rendez-vous de rentrée organisé par LSA, « marque médias de référence pour les cadres et décideurs de la grande consommation en France », rassemble plus de 600 patrons du commerce de détail, dont ceux des plus grandes marques. Sous le slogan « Préparez vos stratégies commerciales 2018 », distributeurs, e-commerçants et industriels seront réunis autour de divers sujets d'actualité : impact des alliances de distributeurs sur les négociations 2018, position des enseignes leaders des produits de grande consommation (PGC) à l'approche des négociations, nouvelle donne issue des lois Macron et Sapin 2, nouveaux défis business à relever en 2018...

Paris, Folies Bergères

<http://evenements.infopro-digital.com>



12 octobre

Salon BIG (Bpifrance Inno Generation)

La 3^e édition de Bpifrance Inno Generation (BIG) lance aux entrepreneurs un appel : « Ensemble, construisons la France de demain ! ». Bpifrance liste quatre bonnes raisons pour s'inscrire à ce « plus gros évènement d'émulsion entrepreneuriale d'Europe ». Il offre aux participants l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec des partenaires de développement international, des investisseurs, *business angels* et autres VCs (*Venture Capitalists*), des directeurs achats de grands groupes, et de participer à des ateliers thématiques.

Paris, AccorHotels Arena

<http://communication-bpifrance.fr>



17 et 18 octobre

Salon Objectif TPE à Nancy

Cinq mille visiteurs sont attendus au 1^{er} salon Objectif TPE de Nancy. Ces deux jours de rencontres se veulent l'« événement n°1 des TPE, PME, créateurs, *start-ups* et dirigeants d'entreprises » au cœur de l'Europe. Ils seront ponctués par 40 conférences, ateliers et tables rondes autour de 90 partenaires et exposants. Élargir son réseau, partager l'expérience de grands entrepreneurs, donner de l'impulsion à son projet et faire décoller son business, tels sont les objectifs visés à travers l'analyse de la situation du marché, des nouvelles tendances et de la concurrence, la consultation d'experts, la rencontre de nouveaux partenaires ou financeurs, l'utilisation des nouvelles technologies pour augmenter ses ventes...

Nancy, Carrefour de l'Europe

<http://www.objectiftpe.fr>





4 Pages n° 72 - Les perspectives d'activité des ETI françaises au plus haut depuis cinq ans

La 7^e enquête annuelle de conjoncture sur l'activité des ETI françaises, réalisée conjointement par la DGE et Bpifrance Le Lab, a été présentée à la presse le 21 juin 2017. Pour la deuxième année consécutive, les ETI sont plus optimistes pour la croissance de leur chiffre d'affaires en France qu'à l'étranger. Elles affichent de meilleurs résultats en 2016 et de meilleures prévisions pour 2017 que l'année précédente, que ce soit pour l'activité, l'emploi, les carnets de commandes, l'investissement ou la trésorerie. Les indicateurs des ETI industrielles pour 2016 semblent repartis à la hausse, après des performances mitigées en 2015. Seul le bilan à l'exportation demeure négatif mais les prévisions pour 2017 sont encourageantes. En matière d'investissements, les ETI délaissent progressivement l'autofinancement au profit du crédit bancaire, dont la progression ralentirait néanmoins en 2017. L'accès au crédit reste aisé pour la grande majorité des ETI, même si un quart d'entre elles perçoit les garanties exigées comme un obstacle important.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



Mise à jour de l'ensemble des données de l'Observatoire du numérique

L'Observatoire du numérique, partie dédiée du site internet de la DGE, recueille, complète et interprète les données permettant d'évaluer l'impact du numérique sur l'économie et sur les usages des entreprises et des particuliers. Il offre par ailleurs une comparaison entre la France et ses principaux partenaires européens. Il se compose de quatre parties principales : la place du secteur du numérique d'un point de vue macroéconomique ; l'analyse de son développement selon différentes thématiques (production, innovation, commerce en ligne, infrastructures) ; l'utilisation du numérique par les entreprises et par les particuliers ; les publications de référence sur le sujet. L'ensemble des données y figurant viennent de faire l'objet d'une importante actualisation.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



La MNCPC publie son rapport d'activité 2016

En 2016, la Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC) a plus particulièrement focalisé son activité autour de trois grands axes : la mise en place d'un partenariat élargi et consolidé avec les industriels, le renforcement de la lutte contre le détournement des précurseurs et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, et le soutien à l'activité économique par la délivrance rapide des documents obligatoires et l'accompagnement des opérateurs économiques. Dans le cadre de la nécessaire détection de soupçons, la MNCPC a réalisé et largement diffusé une brochure de sensibilisation à destination des opérateurs non directement concernés par la réglementation précurseurs mais utilisant ou faisant commerce d'autres produits chimiques.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



4 Pages n° 71 - 82,6 millions de touristes étrangers en France en 2016

En 2016, la France est restée le pays le plus visité au monde avec 82,6 millions de touristes étrangers en métropole et environ 400 000 dans les territoires d'Outre-mer. La fréquentation a pâti des attentats du 13 novembre 2015 et du 14 juillet 2016 mais a retrouvé au dernier trimestre un niveau proche de celui des années précédentes. Le recul de la fréquentation des clientèles européennes (-3,8 %) est atténué par la croissance des clientèles lointaines (Asie, Amérique...). Les touristes américains, profitant d'un dollar fort par rapport à l'euro, demeurent la première clientèle extra-européenne. Les durées moyennes de séjour restant quasiment stables (-0,4 %), le nombre de nuitées a baissé à l'aune du nombre d'arrivées (-2,7 %), au détriment du secteur hôtelier. De plus, la location par les particuliers continue de gagner des parts de marchés dans l'hébergement marchand, notamment auprès de la clientèle américaine.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



4 Pages n° 73 - Le tourisme des Français en 2016 : moins de départs mais plus de dépenses

En 2016, 73,1 % des Français sont partis au moins une fois en voyage pour motif personnel. Le taux de départ recule, ainsi que le nombre moyen de voyages par individu parti (4,6). Le nombre total de voyages diminue donc (-2 %). La durée moyenne des voyages étant quasi stable (5,7 jours), le nombre de nuitées diminue globalement (-1,8 %), tout en progressant à destination de l'étranger. Les dépenses en voyages personnels atteignent 72,4 milliards d'euros, dont 45,8 milliards en France métropolitaine. L'augmentation des dépenses de 1,8 % recouvre une forte hausse (+6,3 %) pour les voyages à l'étranger et une légère baisse (-0,7 %) pour les séjours en métropole. Les dépenses de transport diminuent, mais celles consacrées aux forfaits, à l'hébergement et à la restauration augmentent.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Développer la filière des drones civils français à l'export

Dans la série Études économiques du Pipame, la DGE publie en 2017 un opus intitulé « Perspectives de développement de la filière des drones civils à l'export ». L'étude analyse l'émergence récente d'une filière française avec l'apparition de nouveaux acteurs clés, tournés pour certains vers le développement à l'international. L'accompagnement de ces acteurs français sur les marchés d'exportation devient donc stratégique pour préserver le marché intérieur face à la concurrence étrangère. Ce constat établi, l'étude dresse un état des lieux de la filière et des déterminants de sa croissance future, que ce soit en France, en Europe ou dans le monde. L'étude propose également un panorama des marchés internationaux pour la filière française du drone civil, ainsi que des recommandations pour favoriser le développement à l'export.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



DGE Analyses - L'industrie manufacturière en 2016

La DGE a publié son rapport annuel sur la situation de l'industrie manufacturière. La production manufacturière française a légèrement augmenté en 2016, tirée par l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie chimique. Le déficit commercial manufacturier s'est creusé du fait de la réduction de l'excédent en produits aéronautiques et spatiaux. Le coût horaire du travail continue de croître moins rapidement qu'en Allemagne. Sa hausse a été plus que compensée par les gains de productivité horaire, qui ont fait baisser les coûts salariaux unitaires. Le taux de marge s'est stabilisé après trois années de hausse. L'emploi salarié direct a modérément reculé tandis que la forte progression de l'intérim s'est poursuivie. Les créations et défaillances d'entreprises ont évolué favorablement, comme en 2015. L'investissement a rebondi, progressant dans la plupart des branches manufacturières.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Bulletin de conjoncture industrielle - 1^{er} trimestre 2017

La production manufacturière s'est globalement consolidée au premier trimestre 2017, après une hausse de 1 % au dernier trimestre 2016. La production des biens de consommation est restée stable, celle des biens intermédiaires a légèrement diminué, et la croissance de la production des biens d'investissement a ralenti (+0,3 % après +1,4 %). Le déficit des échanges de produits manufacturés s'est creusé en raison d'un recul des exportations (-1,6 Md€) et d'une hausse des importations (+2,9 Mds€). Les chefs d'entreprise demeuraient, pour leur part, très optimistes quant au climat des affaires. La production manufacturière a augmenté de +0,6 % dans l'Union européenne, plus que dans la zone euro (+0,3 %). Elle a été particulièrement dynamique en Allemagne (+1,3 %). Elle a en revanche diminué aux États-Unis (-0,4 %), et chuté au Japon (-2 %) et au Brésil (-1,7 %).

<http://www.entreprises.gouv.fr>



Baromètre de l'artisanat dans les régions

Le *baromètre de l'artisanat* est une publication de l'Institut Supérieur des Métiers (opérateur de l'État), réalisée avec le soutien de la MAAF. Publié cinq fois par an, il met en avant les grandes tendances d'évolution du secteur de l'artisanat dans ses composantes économiques et sociales. Les données sont issues de l'exploitation, par l'ISM, de fichiers nationaux sur le champ de l'artisanat (INSEE, ACOSS-URSSAF, Banque de France, DEPP...). Le présent numéro est consacré aux principaux chiffres de l'artisanat dans les régions.

<http://ism.infometiers.org>



Vision prospective partagée des emplois et compétences de la filière numérique

Répondant à une demande (fin 2015) du Conseil national de l'industrie, France Stratégie a conduit, avec l'appui du Céreq, une expérimentation autour de la construction d'une vision prospective partagée des emplois et des compétences de la filière numérique. Dans un contexte d'incertitude forte, établir un diagnostic partagé sur l'évolution de ces métiers peut s'avérer difficile. Le rapport tente de répondre à ce défi en présentant une analyse des évolutions et enjeux des métiers "cœur" du numérique. En pleine croissance, ils représentent aujourd'hui plus de 800 000 salariés en équivalent temps plein, et quelque 80 000 indépendants. Comment accompagner cette croissance pour limiter les tensions dans une filière déjà confrontée à des pénuries de main d'œuvre, mais aussi à une obsolescence rapide des compétences ? L'approche par filière a favorisé une vision transversale à plusieurs secteurs, permettant de converger vers d'indispensables repères collectifs.

<http://www.strategie.gouv.fr>



Déclaration finale du cercle des économistes Aix 2017

Le cercle des économistes a tenu sa 17^e réunion annuelle à Aix-en-Provence du 7 au 9 juillet. En résulte une déclaration de synthèse comportant 37 recommandations regroupées en 12 propositions pour un nouveau « contrat social de progrès » dans un monde ouvert.

<http://lesrencontreseconomiques.fr>



Transition numérique et transition écologique

Les "Annales des mines" de juillet 2017 font paraître un numéro intitulé « Transition numérique et transition écologique » qui en 24 articles décrivent les synergies en cours et potentielles entre le numérique et l'énergie de façon à assurer une meilleure efficacité énergétique, une plus grande indépendance, l'inclusion d'une plus grande part d'énergies renouvelables dans des réseaux où la production était antérieurement concentrée, et tend à être plus diffuse, que ce soit à l'échelle nationale, européenne ou mondiale. Elles révèlent les possibilités comme les limites de nouveaux modèles où producteurs et consommateurs ne sont plus nécessairement aussi distincts qu'auparavant.

<http://www.annales.org>



Tableau de bord mensuel des services marchands

Résultats de mars 2017.

<http://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle

Résultats de février 2017.

<http://www.entreprises.gouv.fr>